



## INTÉRIEUR DE LA PAGE COUVERTURE



*La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions a réalisé cette évaluation en vertu des attributions conférées à l'article 12.2.4 du chapitre 12 de l'accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada (l'Accord du Nunavut) et conformément aux objectifs principaux établis à l'alinéa 12.2.5 du chapitre 12 de l'Accord du Nunavut et à la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, L.C. 2013, ch.14, art. 23, tels que stipulés ci-après:*

12.2.5

*Dans l'accomplissement de sa mission, la CNER a en tout temps comme objectifs principaux de protéger et de favoriser le bien-être actuel et futur des résidants et des collectivités de la région du Nunavut et de protéger l'intégrité écosystémique de cette région. La CNER tient compte du bien-être des résidants du Canada établis à l'extérieur de la région du Nunavut.*

23(1)

La Commission d'examen exerce ses attributions en conformité avec les objectifs principaux suivants :

- a) protéger et promouvoir le bien-être actuel et futur des résidents et des collectivités de la région désignée;
- b) protéger l'intégrité écosystémique de cette region

23(2)

Dans l'exercice de ses attributions en conformité avec l'objectif énoncé à l'alinéa (1)a), elle tient compte du bien-être des résidents du Canada établis à l'extérieur de la région désignée.

Coordonnées:

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

B.P 1360

29 rue Mitik

Cambridge Bay, NU X0B 0C0

Téléphone: (867) 983-4600

Télécopieur: (867) 983-2594





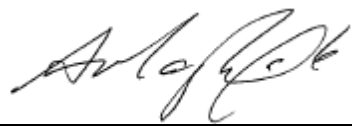



**Références photographiques: personnel de la Commission**

## PAGE DE SIGNATURES



Photo 1: Membres de la Commission (de gauche à droite): Guy Alikut, Catherine Emrick, Philip (Omingmakyok) Kadlun, Kaviq Kaluraq, Elizabeth Copland, Allen Maghagak, Henry Ohokannoak, Uriash Puqiqnak et Madeleine Qumuatuq.

EN CE 31ÈME JOUR DE JUILLET 2019, LA COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS SOUMET CE RAPPORT À L'HONORABLE CAROLYN BENNETT, MINISTRE DES RELATIONS COURONNE-AUTOCHTONES ET AFFAIRES DU NORD CANADA.

	
Kaviq Kaluraq, présidente par intérim	Philip (Omingmakyok) Kadlun, membre de la Commission
	
Guy Alikut, membre de la Commission	Henry Ohokannoak, membre de la Commission
	
Allen Maghagak, membre de la Commission	Madeleine Qumuatuq, membre de la Commission
	

Catherine Emrick, membre de la  
Commission

Uriash Puqignak, membre de la Commission

## AVANT-PROPOS

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER ou la Commission) est une institution gouvernementale indépendante, établie en vertu de *l'Accord du Nunavut*, et possédant une très vaste expérience en évaluation des répercussions dans toute la région du Nunavut. Suite à un renvoi du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, reçu en février 2017, la CNER a coordonné l'évaluation environnementale stratégique d'une possible mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans la baie de Baffin et le détroit de Davis (l'ÉES) et ce, jusqu'à la réunion publique finale de mars 2019, suivie en juillet 2019 du dépôt de ce rapport final.

En décembre 2016, le gouvernement du Canada a imposé un moratoire quinquennal (ou interdiction) sur l'exploitation pétrolière et gazière dans les eaux de l'Arctique canadien. Cette décision sera révisée en 2021. Les constatations et recommandations de la CNER apporteront au gouvernement une perspective typiquement Nunavutoise pouvant éclairer son processus décisionnel. La Commission est convaincue que ces constatations et recommandations pourront également instruire de futures initiatives politiques et de planification visant à faire progresser le Nunavut et l'Arctique canadien.

Avec l'ÉES, la Commission a voulu développer une meilleure compréhension des éventuels types d'opérations pétrolières susceptibles d'être proposés dans la baie de Baffin et le détroit de Davis ainsi que leurs possibles risques, retombées et stratégies de gestion. Les hypothétiques scénarios d'exploitation examinés pour mieux décrire ces opérations, identifier les lacunes sur le plan de l'information disponible, régler les questions soulevées, mesurer les inquiétudes de la population et enfin, générer des recommandations aux fins d'avancement, sont exposés dans ce rapport final de l'ÉES. Sont également inclus des résumés exhaustifs des documents disponibles et des intenses séances de mobilisation de la population, organisées sur une vaste échelle tout au long de cette évaluation. Le rapport présente en outre les résultats analytiques des effets potentiels des éventuelles opérations gazières et pétrolières. Et surtout, il incorpore de nombreuses références à la documentation de base, aux connaissances traditionnelles et à l'Inuit Qaujimatjuqangit qui ont instruit et éclairé cette évaluation pour aboutir à la conclusion fondamentale de la Commission et à la formulation des 79 recommandations énoncées pour de futures perspectives. Ces recommandations sont résumées au chapitre 1 et discutées en profondeur dans le reste du rapport.

L'ÉES est le fruit d'une réelle et intense collaboration sans cesse alimentée par les substantielles contributions de la CNER, du Nunavut Tunngavik Incorporated, de la Qikiqtani Inuit Association, du gouvernement du Nunavut, du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, (collectivement désigné comme étant le Groupe de travail de l'ÉES) ainsi que par celles de Nunami Stantec, des intervenants et des membres des dix collectivités concernées : Grise Fiord, Resolute, Arctic Bay, Pond Inlet, Clyde River, Qikiqtarjuaq, Pangnirtung, Iqaluit, Cape Dorset, and Kimmirut. Même si cette évaluation a été quelquefois exigeante, elle a surtout été riche en leçons qui, - et la CNER en est convaincue -, établiront une solide base pour mener à bien de futures évaluations stratégiques au Nunavut et dans l'Arctique canadien ainsi que pour tous les autres types d'exploration/mise en valeur des ressources.

Selon la Commission, cette évaluation a permis de réaliser d'importants progrès sur le plan du respect et du traitement des connaissances et expériences des Inuits. Et à cet égard, la CNER félicite la Qikiqtani Inuit Association de sa rigoureuse et énergique coordination de la collecte des données inuites ainsi que de ses conseils pour une judicieuse application. La Commission remercie sincèrement toutes celles et ceux qui ont si généreusement donné leur temps et leurs connaissances, raconté leurs expériences, dévoilé leur vécu et exprimé leurs points de vue. Elle remercie aussi tous les participants de leur contributions et de leurs sacrifices, sachant pertinemment que des contraintes de temps, de finances et de moyens ont empêché plusieurs d'entre eux de s'engager pleinement dans le processus de l'ÉES. Elle tient toutefois à souligner avec reconnaissance les contributions et les sacrifices de tous ceux qui ont décidé de prêter main forte.

Les membres du Conseil de la CNER aimeraient remercier le personnel de son professionnalisme et du travail acharné accompli au cours des deux dernières années et plus dans la réalisation de cette évaluation. L'ÉES a grandement bénéficié du dévouement et de l'engagement de Heather Rasmussen, la « *dirigenti manu* » de la CNER, ont-ils ajouté. Merci Heather de ces innombrables heures passées à la proue de ce navire et de l'énergie déployée pour que les décisions de la Commission soient étayées par de multiples et distinctes voix et de nombreux points de vue.

Sincèrement vôtre,



Kaviq Kaluraq  
Présidente par intérim  
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions







## AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) est un organisme gouvernemental public et indépendant créé en vertu de l'*Accord du Nunavut*. Elle possède une vaste expérience en matière d'évaluation environnementale dans la région du Nunavut. L'évaluation environnementale stratégique (l'EES) des possibilités d'exploitation pétrolière et gazière dans la baie de Baffin et le détroit de Davis a été coordonnée par la CNER à la suite d'une recommandation du ministre des Affaires du Nord. Le processus a été amorcé en février 2017 et s'est terminé avec la dernière assemblée publique ayant eu lieu en mars 2019 et la publication du rapport définitif de l'EES en juillet 2019.

En ce moment, il y a un moratoire ou une interdiction d'exploration pétrolière et gazière dans les eaux de l'Arctique canadien. Ce moratoire a été imposé par le gouvernement du Canada en décembre 2016 pour une période de cinq (5) ans. Cette décision fera l'objet d'une révision par le gouvernement du Canada en 2021. Grâce aux observations et aux recommandations de la CNER découlant de l'EES, le gouvernement pourra prendre cette décision à la lumière de la perspective du Nunavut. Selon la Commission, ces observations et recommandations serviront également à éclairer d'autres initiatives de planification et politiques futures concernant le Nunavut et l'Arctique canadien.

L'EES avait pour but de mieux comprendre les types d'activités pétrolières et gazières pouvant être proposés pour la baie de Baffin et le détroit de Davis, de même que les retombées, les stratégies de gestion et les risques éventuels se rapportant à ces activités. Le rapport définitif de l'EES présente les scénarios d'exploitation hypothétiques qui ont été examinés dans le but de mieux comprendre à quoi ces activités pourraient ressembler, de déterminer les lacunes qui existent sur le plan de l'information, de répondre aux questions du public et de mesurer ses inquiétudes, puis d'aboutir à des recommandations. L'analyse approfondie de la documentation disponible et les résultats de la mobilisation du public à grande échelle qui ont eu lieu dans le cadre de cette évaluation, de même que les résultats de l'analyse des effets potentiels des activités pétrolières et gazières possibles, sont résumés dans le rapport. Fait important, le rapport comprend également de nombreuses références à la documentation de base utilisée de même qu'aux connaissances et aux Inuit Qaujimajatuqangit qui ont éclairé et enrichi l'EES et permis d'aboutir à la conclusion centrale de la Commission ainsi qu'aux 79 recommandations, celles-ci étant résumées au chapitre 1 et abordées en détail dans le reste du rapport.

L'EES est le fruit d'un effort collectif qui n'aurait pu se concrétiser sans l'apport considérable et constant de la CNER, de Nunavut Tunngavik Incorporated, de la Qikiqtani Inuit Association, du gouvernement du Nunavut, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (collectivement le « groupe de travail de l'EES »), de Nunami Stantec, de divers intervenants et de nombreux membres des dix collectivités concernées, soit Grise Fiord, Resolute Bay, Arctic Bay, Pond Inlet, Clyde River, Qikiqtarjuaq, Pangnirtung, Iqaluit, Cape Dorset et Kimmirut. Bien que le processus se soit avéré difficile pour toutes les personnes concernées par moments, la CNER estime que les leçons apprises dans le cadre de cette évaluation serviront de fondement important aux évaluations stratégiques susceptibles d'être menées à bien au Nunavut et dans l'Arctique canadien pour d'autres types de projets d'exploitation à l'avenir.

Par ailleurs, la Commission est d'avis que cette évaluation a permis de réaliser d'importants progrès sur le plan du respect et du traitement des connaissances et des expériences des Inuit. La CNER tient à souligner les efforts remarquables déployés par la Qikiqtani Inuit Association en matière de coordination de collecte de données auprès des collectivités ainsi que de conseils pour le traitement adéquat des données. La Commission tient à remercier toutes les personnes et tous les organismes qui ont généreusement fait don de leur temps, de leurs connaissances, de leurs expériences, de leurs histoires et de leurs perspectives. La CNER sait que de nombreux participants ont fait face à des contraintes sur le plan du temps, des capacités et des finances, contraintes qui les ont empêchés de se vouer entièrement au processus de l'EES. Néanmoins, elle est reconnaissante pour les contributions et les sacrifices faits par toutes les personnes qui ont prêté main-forte.

Les membres du conseil d'administration de la CNER remercient le personnel de la CNER pour son professionnalisme et son dur labeur au cours des deux dernières années et plus dans le but de mener l'EES à bien. En particulier, la Commission reconnaît que l'EES a considérablement bénéficié du dévouement et de l'engagement d'Heather Rasmussen, qui a su bien guider la Commission pendant toute la durée de l'évaluation. Heather, nous vous remercions pour les heures innombrables que vous avez consacrées à la direction de cette tâche et pour avoir permis à la Commission d'être à l'écoute d'un éventail de perspectives et d'opinions venant étayer les décisions prises dans le cadre de l'EES.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads "M. Kaviq Kaluraq". The signature is fluid and cursive, with the first letters of each word being capitalized and prominent.

Kaviq Kaluraq  
Présidente intérimaire  
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

## TERMES-CLÉS

Aux fins du rapport final de l'ÉES, la Commission a utilisé les termes suivants définis comme suit:

<b>Activité sismique</b>	tremblements de terre et tsunamis consécutifs.
<b>Atténuation</b>	plan ou mesure prise pour éviter ou pour réduire un effet négatif.
<b>Bateau de marchandises</b>	navire en mouillage aux fins de stockage extracôtier pour transporter du carburant, du matériel de forage et autres matériaux; pour entreposer et transporter des déchets; pour des travaux de maintenance et de réparation; en appui aux hélicoptères, pour le contrôle des puits et des activités d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures.
<b>Bathymétrie</b>	étude des profondeurs d'eau, à savoir la distance entre le plancher océanique et la surface de l'eau
<b>Bloc obturateur de puits</b>	pièce d'équipement lourd placée en tête de puits et scellée par une vanne pour obturer l'espace annulaire et empêcher le rejet imprévu de gaz ou de pétrole.
<b>Champ pétrolifère et gazier</b>	emplacement dans le plancher océanique dans lequel les gisements pétroliers et gaziers sont suffisamment importants pour justifier une production conséquente.
<b>Changement climatique</b>	changements aux conditions météorologiques et au climat susceptibles d'être provoqués par des activités humaines.
<b>Eau de ballast</b>	eau transportée dans des réservoirs spéciaux des navires pour améliorer la stabilité et l'équilibre des bâtiments.
<b>Eau de cale</b>	eaux usées accumulées à l'intérieur de la coque d'un navire.
<b>Effet</b>	modification d'une composante valorisée de l'environnement, provoquée par une activité.
<b>Effets cumulatifs</b>	Incidences environnementales conjuguées des opérations et des projets passés, actuels et futurs dans la région.
<b>Effets transfrontaliers</b>	incidences environnementales pouvant se propager à travers d'autres territoires, provinces ou pays.
<b>Encrassement</b>	accumulation de pétrole sur l'équipement, tel que les appareils de pêche sur les navires.
<b>Espèces envahissantes</b>	animaux ou plantes étrangers à la faune et la flore naturelles de la région et qui proviennent d'ailleurs.
<b>Faune et flore benthiques</b>	plantes et animaux sur le plancher océanique.
<b>Forage de délimitation</b>	pour détecter la présence de ressources pétrolières ou gazières (réservoir) et délimiter leur profondeur.

<b>Forage exploratoire</b>	pour déterminer l'ampleur de la ressource pétrolière ou gazière (réservoir).
<b>Gaz à effet de serre</b>	gaz contribuant au réchauffement climatique comme le dioxyde de carbone.
<b>Gradient de fracturation</b>	quantité de pression requise pour fracturer une roche à une profondeur donnée.
<b>Hydrate de gaz</b>	molécules de gaz incluses, sous une forme solide comme de la glace, dans une cage d'eau. Il s'agit principalement de méthane qui peut se former dans les pipelines et entraîner des problèmes. Par conséquent, une substance est utilisée pour ralentir ou prévenir la formation d'hydrates de gaz.
<b>Hydrocarbure</b>	pétrole et/ou gaz.
<b>Iceberg</b>	gros morceau de glace d'eau douce qui s'est dégagé d'un glacier et flotte sans contrainte dans les eaux libres.
<b>Inuit Qaujimajatuqangit</b>	principes de moralité sous-tendant l'existence des Inuits. Système de croyances autour duquel s'articule l'identité inuite et régissant cette société.
<b>Inuit Qaujimaningit</b>	les connaissances des Inuits et un savoir collectif plus récent. Pourrait s'apparenter à un Inuit Qaujimajatuqangit qui aurait évolué depuis quelques temps ou se serait modifié.
<b>Levé sismique</b>	utilisation d'un dispositif générateur de sons pour localiser des champs pétrolifères et gaziers dans le plancher océanique.
<b>Pire scénario</b>	désigne le pire type possible d'accident aux effets les plus négatifs, susceptible de se produire suite à une opération d'exploitation. Ce scénario envisagé afin de planifier et de préparer les mesures d'intervention et de prévention requises.
<b>Plancton</b>	petits animaux et plantes (microscopiques) vivant dans l'eau de mer; source de nourriture pour d'autres animaux (les poissons notamment).
<b>Polynie</b>	espace d'eau libre entouré de glace.
<b>Pression interstitielle</b>	pression des fluides dans les pores.
<b>Réchauffement climatique</b>	réchauffement de la Terre dû au dégagement dans l'atmosphère de gaz à effet de serre – comme le dioxyde de carbone – émanant d'activités humaines.
<b>Répercussion</b>	Incidence négative ou positive négative d'une activité et de l'environnement.
<b>Réservoir</b>	gisement pétrolier ou gazier en subsurface (fond marin).
<b>Sédiment</b>	couche de particules de sable sur le plancher océanique.

**Trou de forage**

trou foré pour explorer et récupérer des gisements de pétrole et de gaz.

**Turbot**

fréquemment utilisée dans les collectivités pour désigner le flétan groenlandais.

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

<u>ACRONYMES</u>	<u>DÉFINITIONS</u>		
<b>2D</b>	Bi-dimensionnel	<b>ECCC</b>	Environnement et changement climatique Canada
<b>3D</b>	Tri-dimensionnel	<b>ÉES</b>	Évaluation environnementale stratégique
<b>AANC</b>	Affaires autochtones et du Nord Canada	<b>FEED</b>	Ingénierie préliminaire et développement
<b>ACPP</b>	Association canadienne des producteurs pétroliers	<b>FFNA</b>	Fluides de forage non aqueux
<b>ACT</b>	Association de chasseurs et trappeurs	<b>GCC</b>	Garde côtière Canadienne
<b>ADI</b>	Attestation de découverte importante	<b>GEIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>AFA</b>	Arctic Fishery Alliance LP	<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>AMAP</b>	Arctic Monitoring and Assessment Programme ( <i>Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique</i> ).	<b>GN</b>	Gouvernement du Nunavut
<b>AMNC</b>	Aire marine nationale de conservation	<b>GNC</b>	Gaz naturel comprimé
<b>BF</b>	Baffin Fisheries	<b>GNL</b>	Gaz naturel liquéfié
<b>BOP</b>	Bloc obturateur de puits	<b>Hz</b>	Hertz
<b>BPSD</b>	Bâtiment de production et de stockage avant déchargement	<b>km</b>	Kilomètre
<b>BSGNL</b>	Bâtiment de stockage de gaz naturel liquide	<b>LEP</b>	Loi sur les espèces en péril
<b>CEV</b>	Composante écosystémique valorisée	<b>LFH</b>	Loi fédérale sur les hydrocarbures
<b>CGRFN</b>	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut	<b>LOPC</b>	Loi sur les opérations pétrolières au Canada
<b>CNER</b>	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	<b>LP</b>	Licence de production
<b>COV</b>	Composés organiques volatiles	<b>M</b>	Magnitude (Échelle Richter)
<b>D.US</b>	Dollars US	<b>m</b>	Mètre
<b>dB</b>	Décibel	<b>MPC</b>	Milliard de pieds cubes
<b>DDE</b>	Déclaration de découverte exploitable	<b>MPO</b>	Pêches et Océans Canada Fisheries and Oceans Canada
<b>EAMRA</b>	Environment Agency for Mineral Resources Activities	<b>NCQAA</b>	Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA)
		<b>NFA</b>	Nunavut Fisheries Association
		<b>NOx</b>	Oxydes d'azote
		<b>OCT</b>	Organisation de chasseurs et trappeurs
		<b>ONE</b>	Office national de l'énergie

<b>PC</b>	Parcs Canada	<b>RNCan</b>	Ressources naturelles Canada
<b>PE</b>	Permis d'exploration	<b>RNF</b>	Réserve nationale de la faune
<b>PM 2.5</b>	Matière particulaire	<b>ROM</b>	Refuge d'oiseaux migrateurs
<b>PSDS</b>	Puits de secours disponible au cours d'une saison	<b>TC</b>	Transports Canada
<b>PSV</b>	Profil sismique vertical	<b>UICN</b>	Union international pour la conservation de la nature
<b>QC</b>	Qikiqtaaluk Corporation	<b>VSEC</b>	Composantes socioéconomiques valorisées
<b>QIA</b>	Qikiqtani Inuit Association	<b>WBDF</b>	Fluides de forage à base aqueuse
<b>QWB</b>	Qikiqtaaluk Wildlife Board	<b>WWF</b>	World Wildlife Fund
<b>RCAANC</b>	Relations Autochtone et Affaires du Nord Canada	<b>ZBI</b>	Zones benthiques importantes
<b>RCP</b>	Profil représentatif d'évolution de concentration	<b>ZICO</b>	Zones d'importance pour la conservation des oiseaux
<b>SSRW</b>	Same Season Relief Well	<b>ZIEB</b>	Zone d'importance écologique et biologique

# PLAN DU RAPPORT



## Volume 1: Rapport sommaire de l'ÉES

Avant-propos  
Chapitre 1: Rapport sommaire



## Volume 2: Renseignements généraux

Chapitre 2: Introduction et contexte  
Chapitre 3: Historique des opérations gazières et pétrolières  
Chapitre 4: Gouvernance et cycle de vie  
Chapitre 5: Environnement actuel dans la baie de Baffin et le détroit de Davis



## Volume 3: Analyse des scénarios, principales constatations et

Chapitre 6: Scénarios d'exploitation envisageables dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.  
Chapitre 7: Analyse des effets potentiels  
Chapitre 8: Accidents et défaillances  
Chapitre 9: Autres points  
Chapitre 10: Résumé des recommandations de la Commission  
Annexes



## TABLE OF CONTENTS

Δ'ϑ'Ϸ'ϸ'Ϲ' ϱϱϳ'ϴ'ϵ	VI
AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE	VIII
TABLE OF CONTENTS	XVI
1.1.1    Objet de l'ÉES	2
1.1.2    Zone visée	4
1.1.3    Rôle de la CNER	5
1.1.4    Intervenants dans le processus de l'ÉES	5
1.2.    PROCESSUS DE L'ÉES	7
1.2.1    Phase 1: Détermination de la portée	7
1.2.2    Phase 2: Scénarios d'exploitation	8
1.2.3    Phase 3: Élaboration du rapport final	9
1.3.    SCÉNARIOS D'EXPLOITATION	12
1.3.1    Scénario A: Exploration avec levés sismiques extracôtiers	13
1.3.2    Scénario B: Forage exploratoire	14
1.3.3    Scénario C: Mise en valeur du champ pétrolifère et exploitation	14
1.3.4    Scénario D: Aucune activité pétrolière et gazière extracôtière	15
1.3.5    Accidents et défaillances	15
1.4.    COMPOSANTES VALORISÉES ET EFFETS POTENTIELS	17
1.5.    PRINCIPALES CONSTATATIONS DE LA COMMISSION	23
1.5.1    Inuit Qaujimagatuqangit	25
1.5.2    Manque de préparation	27
1.5.3    Lacunes et incertitude	28
1.5.4    Planification maritime	30
1.5.5    Solutions de rechange	32
1.6.    RECOMMANDATIONS DE LA CNER	34
1.7.    CONCLUSION	35

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Évaluation environnementale stratégique – Scénarios de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières	4
Figure 2: Évaluation environnementale stratégique – Zone visée dans la baie de Baffin et le détroit de	

Davis.....	<b>Err</b>
<b>or! Bookmark not defined.</b>	
Figure 3: Schéma du processus de l'évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.....	11
Figure 4: Composantes valorisées écosystémiques /environnements physique et biologique .....	16
Figure 5: Composantes valorisées socioéconomiques / environnement humain.....	17

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Intervenants dans l'évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.....	6
Tableau 2: Faits saillants des effets potentiels des levés sismiques.....	18
Tableau 3: Faits saillants des effets potentiels du forage d'exploration et du forage d'exploitation .....	19

# Chapitre 1: RAPPORT SOMMAIRE

## 1.1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'évaluation environnementale stratégique (l'ÉES) effectuée par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER ou la Commission) en vue d'une potentielle mise en valeur<sup>1</sup> des ressources gazières et pétrolières dans la baie de Baffin et le détroit de Davis, a été la première du genre à être réalisée au Nunavut. Ce rapport final est le fruit de deux (2) années de collaboration entre la CNER, les membres des collectivités visées, les gardiens du savoir, les organisations inuites, les organismes gouvernementaux et toute une gamme de parties prenantes. Les constatations et recommandations conséquentes y sont résumées avec les étapes suivies pour y aboutir.



---

<sup>1</sup> Aux fins de l'ÉES, la « mise en valeur des ressources gazières et pétrolières » désigne la découverte et l'exploitation des gisements pétrolifères et gaziers et englobe l'exploration, la production ainsi que la mise hors de service et les activités de fermeture.

### 1.1.1 *Objet de l'ÉES*

En février 2017, la CNER a été chargée de coordonner l'ÉES suite à un renvoi du gouvernement fédéral (à l'époque le ministère des Affaires autochtones et du Nord et à présent Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ou RCAANC). Cette ÉES a pour objectif de mieux identifier les possibles opérations pétrolières et gazières susceptibles d'être proposées dans les eaux canadiennes de la baie de Baffin et le détroit de Davis ainsi que leurs possibles risques, retombées et stratégies de gestion afférentes. Pour la première fois, aucun projet n'était proposé dans ce type d'évaluation. Au contraire, l'ÉES avait pour but d'examiner les types d'opérations pétrolières et gazières envisageables dans le détroit de Davis et la baie de Baffin afin d'en dégager une meilleure compréhension, de cerner les lacunes en matière d'information, de s'attaquer aux questions et de recueillir les commentaires et les préoccupations de la population devant aider la CNER à élaborer des recommandations aux fins d'avancement.

À l'heure actuelle, l'exploration gazière et pétrolière dans les eaux de l'Arctique canadien fait l'objet d'un moratoire imposé par le gouvernement fédéral en décembre 2016, avec engagement de réexamen cinq (5) ans plus tard, soit en 2021. Les constatations et les recommandations de la CNER apporteront au gouvernement une perspective typiquement Nunavutoise apte à guider son processus décisionnel.

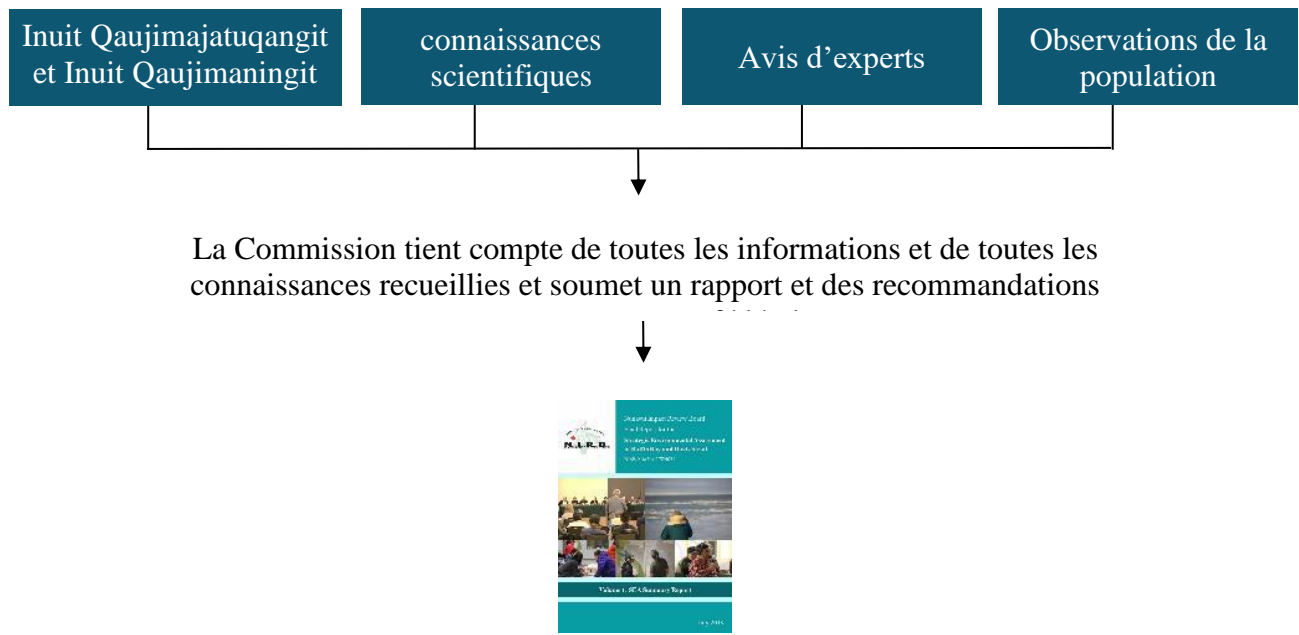
Dans son renvoi, le gouvernement fédéral a demandé à la CNER d'appliquer les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit colligés par la Qikiqtani Inuit Association (QIA) et d'offrir aux collectivités de nombreuses possibilités de contribuer judicieusement à ce processus. Ce solide ancrage dans des trames de connaissances s'est traduit par une évaluation fortement axée sur l'engagement des Nunavummiut. Résultat, les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit et de l'Inuit Qaujimaningit transmis à la Commission ont instruit non seulement le processus adopté mais encore l'étude elle-même.

L'ÉES avait pour objectifs de:

- Recueillir des renseignements généraux sur les conditions prévalant dans la baie de Baffin et le détroit de Davis (la zone visée);
- Décrire les éventuels obstacles et défis ainsi que les autres facteurs inhérents à une possible mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans la zone visée ;
- Décrire de possibles scénarios d'exploitation pétrolière et gazière;
- Évaluer la potentialité des répercussions et des retombées inhérentes à la mise à valeur des ressources pétrolières et gazières si cette dernière était autorisée dans la zone visée;



- Identifier les lacunes en connaissances et données ainsi que les sphères de préoccupations;
- Encourager une forte mobilisation publique et une intense participation des gardiens de droits et du savoir traditionnel des Inuits de la zone visée;
- Faciliter la collecte des principes Inuit Qaujimajatuqangit et Inuit Qaujimaningit et faciliter leur transmission; et
- Soumettre le rapport final et les recommandations de la Commission au gouvernement du Canada afin qu'il les utilise pour instruire son réexamen de la décision de décembre 2016, imposant un moratoire sur l'attribution de permis d'exploitation pétrolière et gazière dans les eaux de l'Arctique canadien.



Les parties concernées transmettent des renseignements et



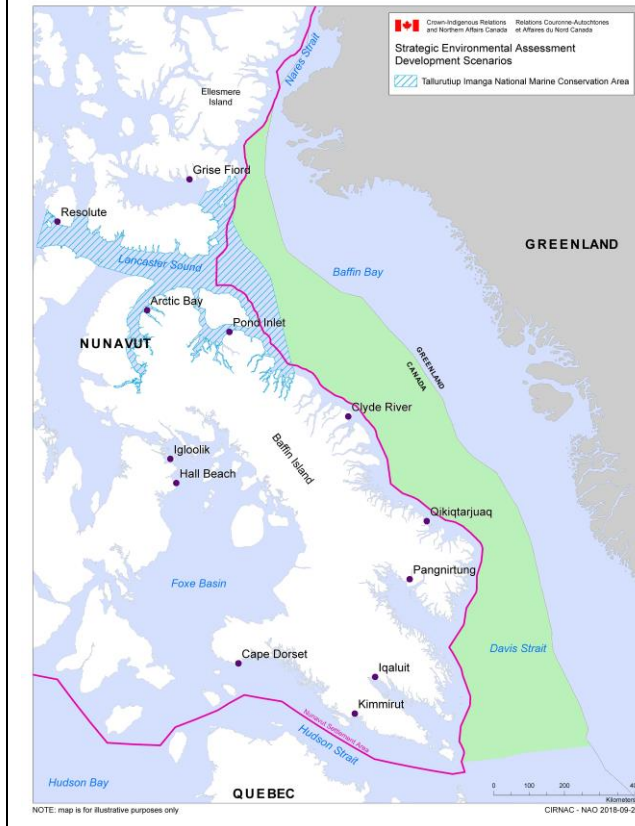
Le gouvernement fédéral tiendra compte des constatations et des recommandations de la CNER pour éclairer ses décisions relatives à une possible mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans l'Arctique canadien.

## 1.1.2 Zone visée

L'ÉES vise deux (2) zones marines particulières. La zone en vert représente la région visée par la Commission pour identifier de possibles scénarios d'exploitation pétrolière et gazière. Cette région, relève de la compétence du gouvernement fédéral (Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada). Mais elle est située hors du Nunavut et à ce titre, n'est pas assujettie aux lois de ce Territoire ni à l'Accord du Nunavut. Aucun scénario de mise en valeur des ressources n'a été envisagé dans l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga (déroit de Lancaster) qui, nonobstant le moratoire, fait déjà l'objet d'une interdiction d'exploitation pétrolière.

La zone en mauve est la plus vaste région servant de trame à la collecte d'informations scientifiques et de connaissances Inuit Qaujimaqatuqangit et Inuit Qaujimaningit sur les environnements physique, biologique et humain actuels. Elle est également utilisée pour évaluer les potentielles répercussions négatives et positives des scénarios d'exploitation pétrolière et gazière.

**Figure 1: Évaluation environnementale stratégique – Scénarios d'exploitation des pétrolière et gazière**



**Figure 2: Évaluation environnementale stratégique - Zone visée dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.**



### 1.1.3 *Rôle de la CNER*



D'entrée de jeu, la Nunavut Tunngavik Incorporated et la Qikiqtani Inuit Association ont réclamé la participation de la CNER, reconnue pour sa vaste expérience en évaluations de projets spécifiques au Nunavut. La CNER est une institution gouvernementale indépendante, établie en vertu de *l'Accord du Nunavut*, possédant une très vaste expérience en évaluations des répercussions dans toute la région du Nunavut. Elle fonctionne de manière indépendante, ce qui implique qu'elle ne se rapporte à aucun autre organisme gouvernemental et n'en subit aucune influence. La Commission est ainsi constituée pour demeurer juste et objective en tout temps.

L'objectivité de la CNER est indispensable à l'exécution de son mandat qui consiste à réaliser des évaluations opportunes, exhaustives et objectives, y compris des ÉES. La CNER ne cherche nullement à tirer profit de la promotion ou de la dissuasion de ces opérations. Elle ne défend ni ne s'oppose à une exploitation pétrolière et gazière. Au contraire, la CNER a abordé l'ÉES comme elle l'a toujours fait pour les autres types d'exploitation, en se concentrant sur sa mission de protéger et promouvoir le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut, dans tous ses travaux.

### 1.1.4 *Intervenants dans le processus de l'ÉES*

Cette évaluation est le fruit d'une intense collaboration. Son succès découle de nombreuses et judicieuses contributions des membres du Groupe de travail de l'ÉES, des membres des dix collectivités potentiellement concernées, des organisations inuites, des institutions publiques du Nunavut, des organismes fédéraux et territoriaux ainsi que de l'industrie, des universités et des organisations non gouvernementales. Des exemples de ces contributions sont répertoriés dans les tableaux suivants :



**Tableau 1: Intervenants dans l'évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.**

Intervenants dans le processus	Exemples de contributions au processus de l'ÉES
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER))	Coordonner l'évaluation et rédiger le rapport final avec des recommandations.
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)	Lancer l'ÉES et coordonner la participation des ministères fédéraux.
Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI)	Veiller à ce que le processus de l'ÉES et les subséquentes décisions gouvernementales reflètent les droits des Inuits et l'Accord du Nunavut.
Qikiqtani Inuit Association (QIA)	Colliger les connaissances de l'Inuit Qaujimagatungit et de l'Inuit Qaujimagangit et recueillir des informations sur les travaux de récolte des Inuits puis, collaborer avec la CNER pour garantir, tout au long du processus, une pertinente intégration et utilisation des connaissances inuites.
Gouvernement of Nunavut (GN)	Distribuer aux collectivités du matériel pédagogique sur les opérations pétrolières et gazières générales.
Membres des collectivités de Clyde River, Arctic Bay, Resolute, Grise Fiord, Pond Inlet, Qikiqtarjuaq, Cape Dorset, Kimmirut, Iqaluit et Pangnirtung	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des connaissances et des observations</li> <li>• Instruire le processus</li> <li>• Poser des questions</li> <li>• Nous signaler ce qui est important</li> <li>• Assister aux réunions publiques</li> <li>• Soumettre des commentaires et des mémoires écrits</li> </ul>
Organisations inuites et autres groupes	
Institutions publiques du Nunavut	
Organismes fédéraux et territoriaux	
Industrie, universités et organisations non gouvernementales	

\* Le Groupe de travail est constitué de représentants de la CNER, de RCAANC, de NTI, QIA et du GN. Chaque membre était doté d'un rôle précis afin d'appuyer le processus de l'ÉES. C'est grâce au temps et aux efforts inlassables de ces organisations que l'ÉES a connu un aussi grand succès.





## 1.2. PROCESSUS DE L'ÉES

L'ÉES a été réalisée en trois phases :

- Phase 1: Détermination de la portée
- Phase 2: Scénarios d'exploitation
- Phase 3: Élaboration du rapport final de l'ÉES

Avec le rapport final se termine le rôle de la CNER dans l'ÉES. Ce rapport est soumis au gouvernement fédéral afin qu'il instruisse son futur processus décisionnel.

### 1.2.1 Phase 1: Détermination de la portée



<b>Objectif</b>	Dresser la liste des éléments à examiner au cours de l'ÉES.
<b>Étapes suivies</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ À deux reprises, le Groupe de travail de l'ÉES a visité les 10 collectivités les plus potentiellement concernées et a utilisé leur rétroaction pour dresser cette liste des éléments de la portée.</li><li>▪ La liste des éléments de la portée a été présentée à des organisations, à la population et aux gouvernements aux fins de rétroaction. .</li></ul>
<b>Modes de participation de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Participation à des réunions publiques organisées dans les 10 collectivités potentiellement concernées.</li><li>▪ Soumettre des commentaires écrits à la CNER</li></ul>
<b>Questions posées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Quels sont les plus importants enjeux ou questions à régler?</li><li>▪ Quelles sont vos préoccupations quant à l'exploitation gazière et pétrolière dans votre région?</li><li>▪ Quelle est votre expérience avec d'anciennes opérations gazières et pétrolières?</li><li>▪ Que devons-nous apprendre encore?</li></ul>

### 1.2.2 Phase 2: Scénarios d'exploitation



<b>Objectif</b>	Déterminer, si ce type d'exploitation était autorisé, quels scénarios d'exploitation pétrolière et gazière pourraient être envisagés dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.
<b>Étapes suivies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un consultant indépendant a produit deux (2) rapports pour la CNER: le Rapport des scénarios d'exploitation envisageables et le Rapport de l'évaluation du cadre environnemental et des effets potentiels.</li> <li>▪ Le consultant a sollicité l'aide de l'industrie pétrolière et gazière pour l'élaboration des hypothétiques scénarios d'exploitation gazière et pétrolière.</li> <li>▪ Ces rapports techniques ainsi que le rapport sommaire rédigé par la CNER ont été distribués aux collectivités, aux organisations, à la population et aux gouvernements aux fins de rétroaction.</li> <li>▪ La CNER a entrepris une tournée communautaire pour discuter des scénarios et des effets possibles ainsi que pour entendre les commentaires/observations de la population.</li> </ul>
<b>Modes de participation de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à des réunions publiques organisées dans les 10 collectivités potentiellement concernées.</li> <li>▪ Soumission de commentaires écrits à la CNER</li> </ul>
<b>Questions posées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quels types d'opérations gazières et pétrolières pourraient être envisagés dans la baie de Baffin et le détroit de Davis?</li> <li>▪ Que pourraient impliquer ces opérations gazières et pétrolières dans la baie de Baffin et le détroit de Davis?</li> <li>▪ Comment ces types d'activités pourraient se répercuter sur l'environnement et les collectivités?</li> <li>▪ Quelles questions supplémentaires devraient-on traiter?</li> <li>▪ Quelle information manque-t-il?</li> </ul>
<b>Scénarios examinés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1er scénario : Exploration avec levés sismiques</li> <li>▪ 2ème scénario: Forage exploratoire</li> <li>▪ 3ème scénario: Mise en valeur du champ pétrolifère et forage d'exploitation</li> <li>▪ 4ème scénario: Aucune activité pétrolière et gazière extracôtière</li> </ul>
<b>Exemples d'effets examinés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effets sur l'environnement physique, biologique et humain</li> <li>▪ Effets potentiels des opérations routinières</li> <li>▪ Effets cumulatifs</li> <li>▪ Effets transfrontaliers</li> </ul>

- Accidents et défaillances
- Mesures d'atténuation et facteurs de planification pour prévenir ou réduire les éventuels effets négatifs.

### 1.2.3 Phase 3: *Élaboration du rapport final*



**Objectif** Fournir, aux membres de la Commission, les données et renseignements nécessaires pour la production du rapport final de l'ÉES. Ce rapport inclut en outre leurs recommandations à la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada. Instruites par tous les enseignements acquis tout au long du processus de l'ÉES, ces recommandations portent sur la mise en valeur des ressources pétrolière et gazière envisageable dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.

**Étapes suivies**

- La réunion publique finale de la CNER a eu lieu à Iqaluit en mars 2019
- Participation de représentants des dix collectivités du Qikiqtani potentiellement concernées, d'organisations inuites et autres groupes, d'institutions publiques du Nunavut, de ministères fédéraux et territoriaux, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales. Ils ont partagé leurs connaissances avec la Commission et formulé leurs préoccupations.
- La Commission a tenu compte de toutes les informations recueillies au cours de l'ÉES pour étayer ses constatations et élaborer ses recommandations.
- Production et publication du rapport final de l'ÉES.

**Modes de participation de la population**

- Les organisations communautaires de chacune des 10 collectivités potentiellement concernées ont délégué des représentants à la réunion publique finale.
- La CNER a envoyé les documents aux représentants communautaires aux fins de préparation pour la réunion publique finale.
- Les membres de la population ont directement envoyé leurs commentaires écrits à la CNER.

**Questions posées**

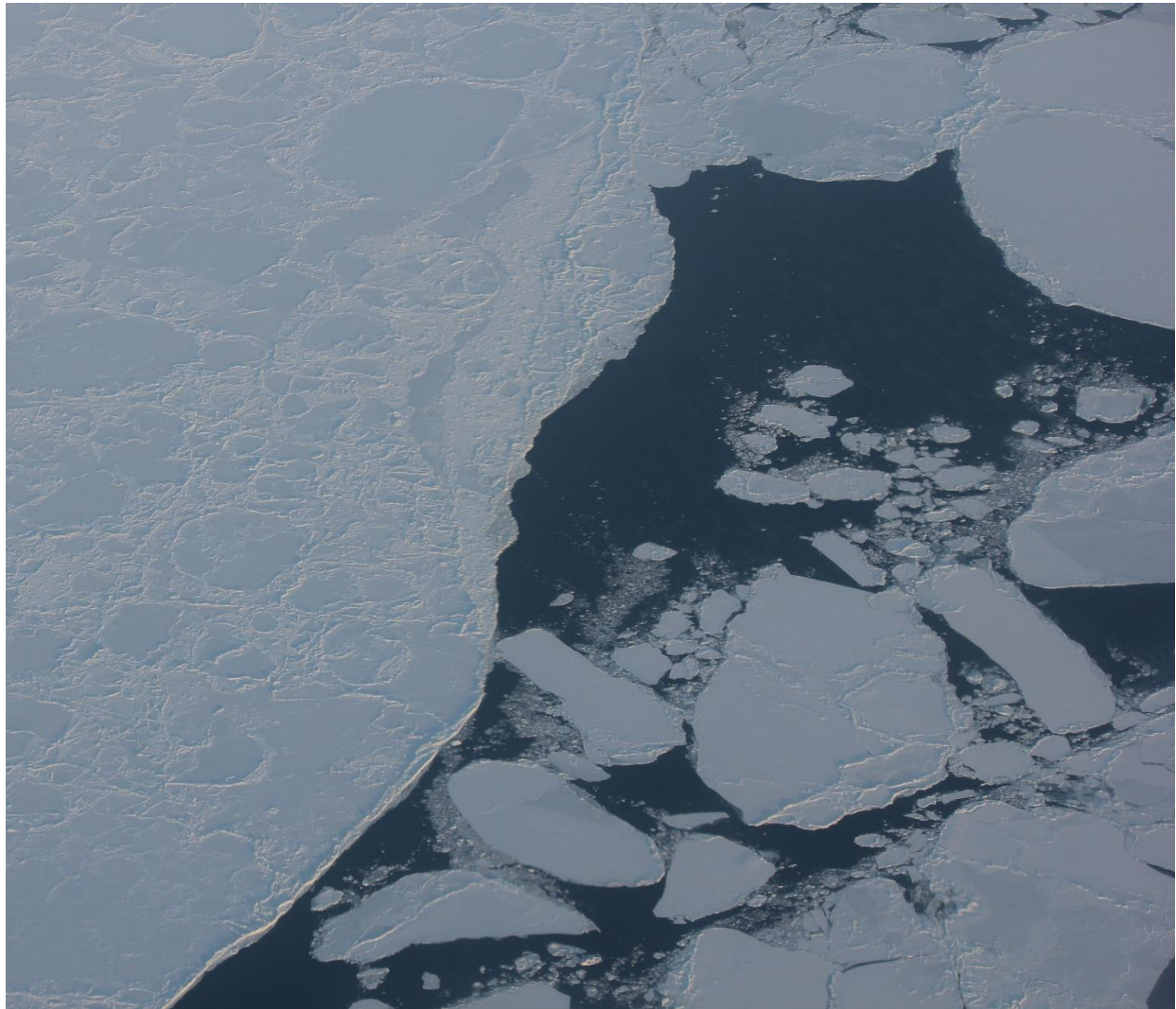
- Quelle information manque-t-il?
- Quels secteurs devons-nous approfondir encore?
- Doit-on autoriser la mise en valeur des ressources pétrolières et

---

gazières dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.

- Que devrait-il se passer après?
-

La soumission du rapport final de la CNER à la ministre met fin à la participation de la CNER au processus de l'ÉES. D'autres évaluations de ce genre sont actuellement en cours dans certaines régions de l'Arctique canadien. La ministre examinera leurs rapports au même titre que le rapport final de la CNER afin de décider si le moratoire sur l'exploitation gazière et pétrolière dans l'Arctique canadien doit être ou non levé. La CNER espère que ses recommandations seront considérées lors de futures recherches pour mieux comprendre et mieux réglementer les éventuelles retombées et répercussions d'un possible développement économique (notamment d'une mise en valeur des ressources pétrolières et gazières) dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.



## Évaluation environnementale stratégique (ÉES) dans la baie de Baffin et le détroit de Davis, de la Commission Nunavut chargée de l'examen des répercussions



Figure 3: Diagramme de processus de l'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis

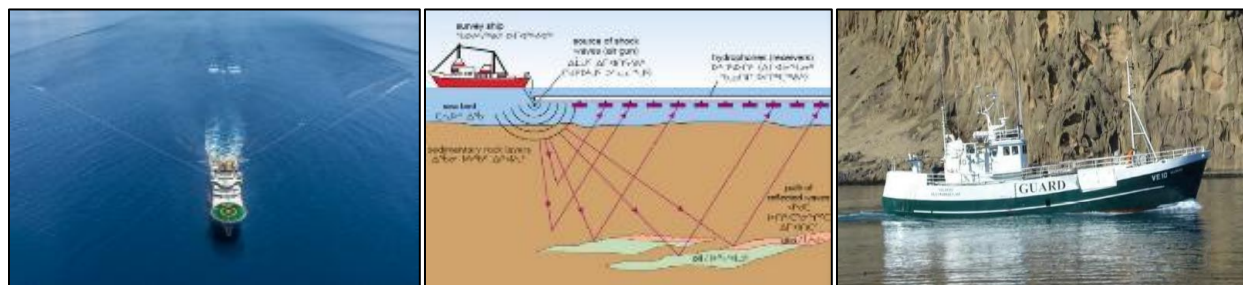
### 1.3. SCÉNARIOS D'EXPLOITATION

La CNER a engagé la firme Nunami Stantec, un consultant indépendant, pour élaborer des possibles scénarios d'exploitation pétrolière et gazière dans la baie de Baffin et le détroit de Davis. Les possibles phases, ou scénarios, de mise en valeur des ressources gazières et pétrolières, exemplifient les opérations, composantes et infrastructure pouvant être utilisées à cet effet dans les eaux canadiennes de la baie de Baffin et du détroit de Davis, à l'extérieur de la région du Nunavut et de l'aire marine nationale de conservation de Tallurutiup Imanga (détroit de Lancaster). Ces scénarios d'exploitation sont :

- basés sur la technologie en vigueur lors de la production du rapport;
- dégagés de tout lien avec une compagnie particulière;
- ne prédisent pas ce qui pourrait se passer à l’avenir; et
- ne sont pas rattachés à un emplacement précis

Les scénarios d’exploitation sont surtout hypothétiques et ne sont pas axés sur des projets particuliers. Ils représentent en fait la meilleure conjoncture possible, basée sur les technologies actuellement en vigueur et sur des travaux d’exploitation dans des régions analogues; ils indiquent comment cette mise en valeur des ressources pourrait être envisagée, depuis l’exploration initiale jusqu’à la production commerciale. Et à ce titre, les scénarios suivants d’exploitation pétrolière et gazière ont été examinés au cours de l’ÉES:

### 1.3.1 Scénario A: Exploration avec levés sismiques extracôtiers<sup>2</sup>



<b>Objectif</b>	Identifier les ressources pétrolières et gazières potentielles par examen géologique sous le plancher océanique.
<b>Équipement</b>	1 vaisseau sismique 1 ou 2 vaisseaux de soutien, brise-glaces, pour les fournitures
<b>Activités connexes</b>	Levés sismiques Bi-dimensionnels (2D) et tri-dimensionnels (3D)
<b>Durée</b>	2 à 3 ans
<b>Coût éventuel</b>	7 à 18, 5 millions de \$US (Dollars américains)
<b>Possibilités d’emplois et de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 à 10 postes saisonniers (observateurs de la faune marine)</li> <li>▪ Soutien intracôtier limité</li> </ul>

<sup>2</sup> Toutes les photos du Rapport des hypothétiques scénarios pétroliers et gaziers de Nunami Stantec (2018b)

### 1.3.2 Scénario B: Forage exploratoire



<b>Objectif</b>	Confirmer la présence, le type et le volume des ressources pétrolières et gazières.
<b>Activités connexes</b>	Études des géorisques et géotechniques, forage, navires de soutien, hélicoptères et aéronefs, stockage intracôtier.
<b>Durée</b>	1 an
<b>Coût éventuel</b>	\$100-150 million USD
<b>Possibilités d'emplois et de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 à 10 postes saisonniers (observateurs de la faune marine)</li> <li>▪ Possibilités supplémentaires si formation fournie</li> <li>▪ Possibles emplois indirects : fournitures et services locaux</li> </ul>

### 1.3.3 Scénario C: Mise en valeur du champ pétrolifère et exploitation



<b>Objectif</b>	<b>Extraire et traiter le pétrole et le gaz pour la vente</b>
<b>Activités connexes</b>	Études des géorisques et géotechniques, forage, stockage et transport vers le lieu d'exportation
<b>Durée</b>	Jusqu'à 40 ans
<b>Coût éventuel</b>	14 milliards de \$US
<b>Possibilités d'emplois et de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 à 10 postes saisonniers (observateurs de la faune marine)</li> <li>▪ Possibilité accrue d'emplois de longue durée pour des ouvriers qualifiés et non qualifiés.</li> <li>▪ Possibilités supplémentaires si la formation est assurée</li> <li>▪ Possibles emplois indirects: fournitures et services locaux</li> </ul>



### 1.3.4 *Scénario D: Aucune activité pétrolière et gazière extracôtière*



Si, par le biais des processus de planification, de consultation et de prise de décisions réglementaires, il est entendu que la zone visée n'est pas une région appropriée pour des opérations gazières et pétrolières, alors les ressources ne seront pas développées et les ouvrages liés à l'exploration et à la mise en valeur de ces ressources ne seront pas exécutés.

### 1.3.5 *Accidents et défaillances*



Les accidents et défaillances possibles ont été examinés pour chacun des scénarios, notamment:

- rejet non contrôlé d'hydrocarbures
- incendies et explosions
- perte de vie
- évacuations médicales
- avion abattu
- menaces terroristes
- répercussions sur les plateformes de forage
- collisions entre navires
- fortes intempéries et mer
- conditions de la glace

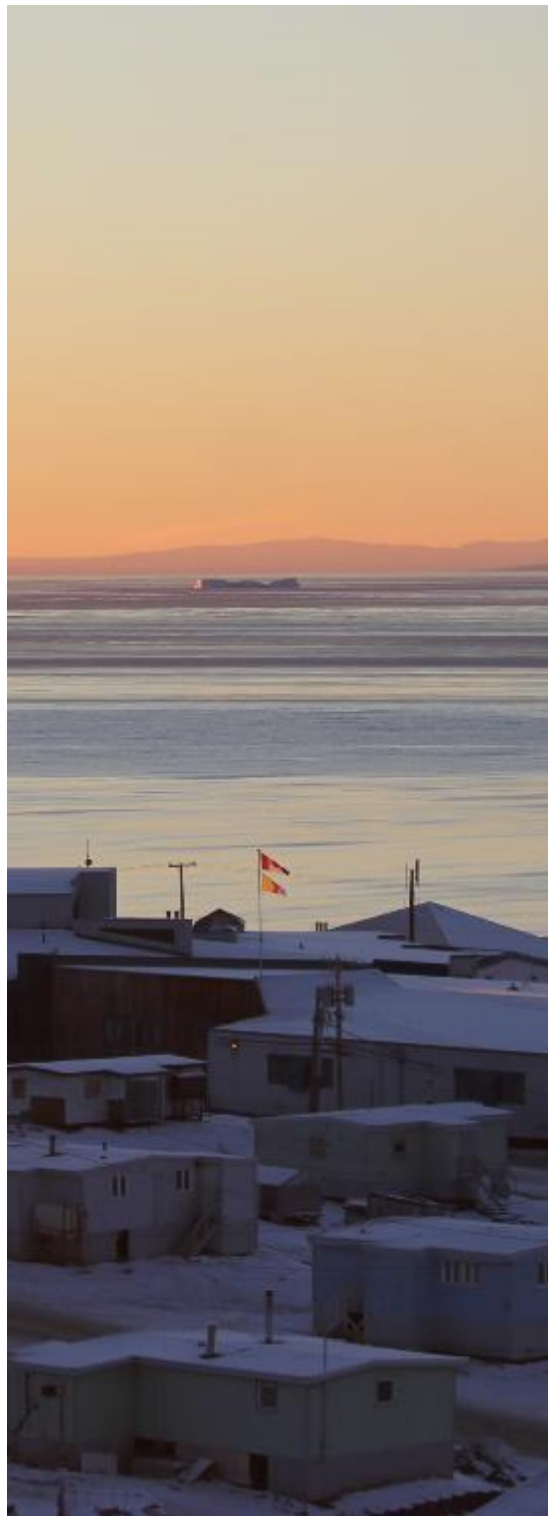
Les promoteurs devront évaluer les risques éventuels de toute activité proposée et prévoir des plans d'intervention en cas d'accidents, quels qu'il soient. L'efficacité des mesures d'intervention pour la zone visée dépend de multiples facteurs comme les conditions environnementales, la technologie, l'infrastructure et la capacité. La firme Nunami Stantec a recommandé d'inclure, dans la planification des interventions en cas de déversement, les variables particulières à la région comme l'environnement, les valeurs culturelles, l'infrastructure locale, la technologie actuelle, les meilleures pratiques et la capacité.

Le pire scénario désigne le pire type possible d'accident aux effets les plus négatifs, susceptible de se produire suite à un ouvrage d'exploitation. Il est envisagé afin de pouvoir planifier et préparer les mesures d'intervention et de prévention requises. La firme Nunami Stantex a élaboré le pire scénario de déversement d'hydrocarbures à partir d'un puits extracôtier et a décrit les techniques générales d'intervention.

## 1.4. COMPOSANTES VALORISÉES ET EFFETS POTENTIELS

Pour bien saisir l'état actuel de l'environnement et les éventuels effets d'une possible exploitation gazière et pétrolière, l'ÉES a été axée sur des éléments spécifiques de l'environnement, nommés composantes **valorisées**. La CNER les a identifiées en collaboration avec le Groupe de travail de l'ÉES, les dix (10) collectivités potentiellement concernées, des organisations inuites, des institutions publiques du Nunavut, des organismes fédéraux et territoriaux ainsi qu'avec l'industrie, le milieu universitaire et des organisations non gouvernementales. Les composantes valorisées écosystémiques sont d'importants facteurs de du milieu naturel tandis que les composantes valorisées socioéconomiques le sont de l'environnement humain. Certaines composantes étudiées au cours de l'ÉES sont illustrées en page 16 et 17.

Chacun des scénarios d'exploitation mentionné dans la section ci-dessous porte son bagage unique **d'effets potentiels**, à savoir d'éventuels changements provoqués, dans l'environnement humain ou naturel, par un nouveau type d'activité. Tels que précisés par Nunami Stantec, les effets potentiels de chacun des scénarios sont répertoriés en pages 18 et 19. Étant donné leurs similitudes, les effets dus au forage d'exploration et au forage d'exploitation ont été décrits en un seul tableau.



## Composantes valorisées écosystémiques Environnements physique et biologique



**Figure 4: Composantes valorisées de l'écosystème / environnements physiques et biologiques**

## Composantes valorisées sociosystémiques Environnement humain



Image credits: "Education & Training" – Aurora College (used with permission); "Employment..." – Courtesy of NRCan; "Archaeological..." – Parks Canada (used with permission); "Potenti..."

**Figure 5: Composantes socioéconomiques valorisées / environnement humain**

**Tableau 2: Faits saillants des effets potentiels des levés sismiques**

Faits saillants des effets potentiels – levés sismiques		
Activité	Influence exercée par l'activité	Type d'effet potentiel
Déplacements des vaisseaux sismiques, hélicoptère	Émissions d'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement dans la qualité de l'air</li> <li>▪ Changement dans l'état de la glace</li> </ul>
Mouvement des vaisseaux sismiques, déglçage	Bruit sous-marin	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement du comportement (évitement) et de l'utilisation de l'habitat (nidification, alimentation) du plancton, de la faune et de la flore benthiques, des poissons, des mammifères marins et des oiseaux.</li> <li>▪ Décès ou blessure du plancton marin, de la faune et de la flore benthiques</li> </ul>
Trafic maritime, hélicoptères	Bruit aérien Éclairage artificiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement du comportement (évitement) et de l'utilisation de l'habitat (nidification, alimentation) des oiseaux.</li> </ul>
Déglçage	Perturbation de la glace marine et des polynies Lumières sur les navires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification de l'habitat du plancton, des oiseaux, des mammifères marins</li> <li>▪ Oiseaux attirés par les lumières des navires</li> <li>▪ Changement de l'emplacement des récoltes traditionnelles et commerciales et altération de leur succès</li> </ul>
Levés sismiques Navires de soutien	Changement du comportement des animaux et des poissons	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement du lieu de chasse et altération du succès de la chasse</li> </ul>
Levés sismiques	Zone de sécurité/exclusion Interférence directe Interférence indirecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contact et dommages à l'équipement de pêche et à d'autres navires</li> <li>▪ Changement de l'emplacement des récoltes traditionnelles et commerciales et altération de leur succès</li> <li>▪ Consommation réduite des aliments traditionnels</li> <li>▪ Perte de temps et de revenu</li> </ul>

## Faits saillants des effets potentiels – levés sismiques

Activité	Influence exercée par l'activité	Type d'effet potentiel
Levés sismiques extracôtiers (Scénario A)	Possibilités d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Positif: direct (emplois) ou indirect (revenu accru dans les collectivités)</li> <li>▪ Négatif: Emplois de courte durée pour les Inuits, peu de possibilités d'emploi, risque d'une diminution du nombre de chasseurs et donc d'aliments traditionnels.</li> </ul>
<p>Tout changement dans l'accès au milieu biologique marin et aux récoltes pourrait affecter négativement la sécurité alimentaire, la culture et la transmission de l'Inuit Qaujimaqatqangit.</p>		

**Table 3: Faits saillants des effets potentiels du forage exploratoire et du forage d'exploitation**

<b>Faits saillants des effets potentiels – Forage exploratoire et forage d'exploitation</b>		
<b>Activité</b>	<b>Influence exercée par l'activité</b>	<b>Type d'effet potentiel</b>
Déglçage Vaisseaux Forage	Bruit sous-marin	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement du comportement et de l'utilisation de l'habitat (nidification, alimentation) du plancton, de la faune et la flore benthiques et des mammifères marins.</li> <li>▪ Changement de comportement, blessure ou décès des oiseaux.</li> </ul>
Forage	Bruit sous-marin	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement du comportement, décès ou perte d'habitat des poissons</li> </ul>
Forage Déglçage	Bruit aérien Éclairage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement du comportement et de l'utilisation de l'habitat (nidification, alimentation) des oiseaux</li> <li>▪ Oiseaux attirés par les lumières des vaisseaux</li> </ul>
Navires	Décharge de liquides	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement de l'habitat (incluant les zones spéciales et fragiles) du plancton marin, des oiseaux et des mammifères marins</li> <li>▪ Modification de la santé et de l'habitat de la faune et de la flore benthiques et des poissons.</li> <li>▪ Arrivée d'espèces envahissantes</li> </ul>
Forage	Déchets et boue	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Blessure ou décès de la faune et de la flore benthiques</li> <li>▪ Modification de la santé ou de l'habitat des poissons</li> </ul>
Déglçage Navires de soutien	Perturbation de la glace marine et des polynies Lumières sur les navires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement de l'habitat (incluant les zones spéciales et fragiles) du plancton marin, des oiseaux et des mammifères marins.</li> <li>▪ Oiseaux attirés par la lumière</li> </ul>
Déplacements des navires	Forage Changement dans l'utilisation de l'habitat par les animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changement du lieu de chasse et du succès de la chasse</li> </ul>



Faits saillants des effets potentiels – Forage exploratoire et forage d'exploitation		
Activité	Influence exercée par l'activité	Type d'effet potentiel
Forage exploratoire et forage d'exploitation	Zone de sécurité/exclusion Interférence directe Interférence indirecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contact et dommages à l'équipement de pêche et à d'autres navires</li> <li>▪ Changement de l'emplacement des récoltes traditionnelles et commerciales et altération de leur succès</li> <li>▪ Consommation réduite des aliments traditionnels</li> <li>▪ Perte de temps et de revenu</li> </ul>
Forage exploratoire	Possibilités d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éventuels postes d'observateurs de la faune marine</li> <li>▪ Les possibilités d'emploi et d'affaires risquent d'être brèves et peu probables</li> </ul>
Forage d'exploitation	Possibilités d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Davantage de Possibilités d'emploi et de formation</li> </ul>
Forage d'exploration et d'exploitation	Forage d'exploration et d'exploitation Infrastructure communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éventuelle utilisation de l'hébergement local ou des aéroports.</li> <li>▪ Éventuelle utilisation des ports</li> </ul>
Tout changement dans l'accès au milieu biologique marin et aux récoltes pourrait affecter négativement la sécurité alimentaire, la culture et la transmission de l'Inuit Qaujimagatqangit		

## 1.5. PRINCIPALES CONSTATATIONS DE LA COMMISSION



À la fin de l'ÉES, la Commission a soumis une série de constatations et de recommandations, au gouvernement fédéral, pour éclairer ses décisions sur l'éventuelle mise en valeur des ressources gazières et pétrolières dans la zone visée. Ces constatations et recommandations sont basées sur les informations et les connaissances recueillies par la Commission tout au long de l'ÉES.

La Commission s'est appuyée sur les mémoires écrits, les observations et les connaissances des parties pour dégager sa conclusion fondamentale, à savoir que :

Étant donné l'importance du milieu marin pour le bien-être des Nunavummiut, les substantielles lacunes en connaissances de l'environnement si nécessaires à une évaluation des répercussions et le manque de préparation générale sur le plan de la réglementation, de l'industrie et de l'infrastructure nunavutoises, le moratoire de 2016 sur la mise en valeur des ressources gazières et pétrolières dans l'Arctique canadien devrait être maintenu pour la baie de Baffin et le détroit de Davis jusqu'au règlement possible des questions essentielles soulevées dans ce rapport. Selon la Commission, il faudra au moins une décennie pour terminer la recherche, la planification et la consultation jugées indispensables avant que le ministre n'impose une autre réévaluation pour décider si le moratoire doit être ou non levé.

Les recommandations de la CNER sont basées sur les cinq (5) thématiques dégagées au cours de l'ÉES et détaillées dans le rapport final, à savoir :

- 1. Inuit Qaujimajatuqangit**
- 2. Manque de préparation**
- 3. Lacunes et incertitude**
- 4. Planification maritime**
- 5. Solutions de rechange**

### 1.5.1 *Inuit Qaujimajatuqangit*



Cette évaluation a été articulée autour de l’Inuit Qaujimajatuqangit, des principes, pratiques et priorités des Inuits ainsi que de leur vision du monde. Ces pôles fondamentaux ont été soutenus sans relâche par la Qikiqtani Inuit Association. À maintes et maintes reprises la Commission a entendu dire que le milieu marin était source de vie pour les Inuits. On ne saurait trop insister sur les rapports intimes forgés par les collectivités avec le milieu marin de la baie de Baffin et du détroit de Davis tant sur le plan des récoltes, des loisirs, des voyages que sur celui de la culture. Toute décision prise pour la région doit être judicieusement instruite par l’Inuit Qaujimajatuqangit, les principes, pratiques et priorités des Inuits ainsi que par leur vision du monde. La CNER a fortement souligné l’importance de s’appuyer sur l’approche adoptée dans cette ÉEE en ce qui a trait à l’intégration de l’Inuit Qaujimajatuqangit et de l’Inuit Qaujimaningit dans les futures ÉES ou les futures évaluations de répercussions spécifiques à des projets d’exploitation gazière et pétrolière dans la région, si autorisés. Et pour la Commission, ces exigences sont des prérequis pour que les voix et les points de vue des Inuits soient non seulement à l’avant-plan mais encore au cœur des futures planifications et prises de décision.

Le travail acharné de la Qikiqtani Inuit Association et des gardiens du savoir et les rapports conséquents “Inuit Qaujimajatuqangit Report” et “Food Security Report” ont nettement contribué à l’édification du « bloc de connaissances » sur la région. La Commission reconnaît toutefois que ces connaissances ne peuvent être comprises hors de leur contexte ni dégagées des contributions soutenues des gardiens du savoir qui, par leurs expériences, ont alimenté les rapports de l’ÉES. D’autre part, selon les membres des collectivités, l’Inuit Qaujimajatuqangit et l’Inuit Qaujimaningit évoluent très rapidement non seulement en raison des changements climatiques et des effets cumulatifs mais encore à cause des modifications constatées dans l’interaction de la population avec les terres et le milieu marin environnants. La Commission a en outre entendu que l’Inuit Qaujimajatuqangit était quelque peu limité quant aux zones extracôtières, notamment en ce qui a trait aux habitudes d’hivernage de la faune marine. La Commission comprend fort bien que la majorité des connaissances afférentes au milieu marin sont issues des expériences vécues près du rivage.

Pour que les futures évaluations stratégiques et évaluations axées sur des projets soient articulées autour de l’Inuit Qaujimajatuqangit et de l’Inuit Qaujimaningit ainsi que des priorités, des principes et de la vision mondiale des Inuits, il faudra œuvrer sans relâche pour:

- recueillir les données requises pour combler les importantes lacunes;
- maintenir des informations actualisées; et
- modifier les modes et cadres de réglementation afin que autorités puissent mieux comprendre ces informations dans leur contexte et en consultation avec les gardiens du savoir.

Et à cet égard, la Commission propose des recommandations dans ce rapport. D'autres efforts s'imposent pour que toute future participation des Inuits aux procédures de réglementation liées au développement de la région s'inscrive absolument dans leur vision mondiale et que leur participation aux processus décisionnels ne vienne pas après-coup.

#### Principales recommandations de la Commission concernant l'**Inuit Qaujimajatuqangit**:

- S'assurer qu'à l'avenir, les évaluations stratégiques, les procédures axées sur un projet, la recherche de base, la planification des interventions d'urgence et toute autre planification marine soient structurées de manière à inclure les gardiens du savoir inuit et favorisent la cueillette, l'échange et la prise en considération des connaissances l'Inuit Qaujimajatuqangit et de l'Inuit Qaujimaningit. Avec comme recommandation sous-jacente, la mise sur pied d'un programme d'aide financière aux participants, dotant ainsi les collectivités des ressources requises pour une pertinente participation à ces processus. Autre recommandation sous-jacente : créer des programmes visant à atténuer les éventuelles incidences négatives de l'exploitation pétrolière et gazière envisageable sur la culture, le patrimoine et les droits. (Recommandations 2, 3, 6, 10, 16, 20, 51, 67 et 79).
- Élaborer un processus dirigé par les Inuits pour établir au Nunavut un bureau central d'archivage des études Inuit Qaujimajatuqangit et Inuit Qaujimaningit recueillies et examinées au cours de ces processus (Recommandation 32).
- Fournir de l'aide pour poursuivre la recherche entreprise par la Qikiqtani Inuit Association dans le cadre de l'ÉES, sur le rôle des cultures commerciales dans le milieu marin. Et en particulier, l'importance des récoltes pour la sécurité alimentaire, les coûts de ces récoltes et l'importance de partager la nourriture traditionnelle dans les collectivités. (Recommandation 67)
- Veiller à ce que les gardiens du savoir inuit, l'Inuit Qaujimajatuqangit et l'Inuit Qaujimaningit jouent un rôle significatif dans l'élaboration de programmes visant à prévenir ou à réduire (atténuer) et à contrôler les effets potentiels. (Recommandations 61, 64 et 66)

**Vous voulez en savoir davantage? Retrouvez toutes les recommandations de la Commission au Chapitre 10 ou encore tout au long du rapport.**

### 1.5.2 *Manque de préparation*



Les gouvernements, les organismes de réglementation, les promoteurs et les collectivités du Nunavut en général et de la baie de Baffin en particulier ne sont pas prêts pour une exploitation gazière et pétrolière. D'importants investissements seront nécessaires pour bâtir l'infrastructure communautaire, pour former la main d'œuvre locale et instaurer les moyens requis pour les interventions d'urgence. Les collectivités ont clairement indiqué leur besoin d'aide et de formation supplémentaires pour des interventions d'urgence dans le milieu marin, avec ou sans exploitation future.

Tout au long de l'évaluation, la Commission a entendu parler du manque de préparation pour ce type d'exploitation au Nunavut et dans la région. Plusieurs fronts seraient touchés, notamment:

- La main d'œuvre des dix collectivités concernées n'a que peu ou pas de connaissances de l'exploitation gazière et pétrolière et du secteur connexe des services et ne possède pas la formation appropriée;
- À l'heure actuelle, dans les deux zones intracôtières, la région ne possède aucune infrastructure pour ce type d'opérations liées à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières et sur laquelle pourrait s'appuyer l'exploitation extracôtière et la zone extracôtière elle-même;
- À l'heure actuelle, le Nunavut n'a pas la capacité requise pour de rapides interventions d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbure ou pour tout autre type d'urgence sécuritaire, sanitaire ou environnementale susceptible de survenir dans un milieu terrestre ou marin, suite à des opérations gazières et pétrolières; et
- La Commission a également appris qu'aucun des dix collectivités concernées n'avait ni la formation requise ni les moyens d'exécuter les types d'intervention d'urgence liés à l'exploitation gazière et pétrolière.

Principales recommandations de la Commission pour s'attaquer au **manque de préparation**:

- Recueillir des informations sur le milieu existant (documentation de base) et évaluer officiellement la capacité d'intervenir efficacement en cas de déversement majeur ou d'éruption de puits. (Recommandations 19, 46, 31 et #32)

- Instaurer un exhaustif programme de recherche en prévention des déversements dans l'Arctique, en interventions et en évaluations qui traduira les défis et demandes uniques du milieu arctique. (Recommandation 55)
- Identifier et évaluer la capacité du système de communication en vigueur et l'actuelle infrastructure des transports dans la zone visée.
- Améliorer les services de gestion et de surveillance de la glace pour maximiser la justesse des prévisions quant à l'étendue de la glace marine (quelle en sera la surface), l'emplacement et les routes des icebergs ainsi que la potentialité de phénomènes météorologiques. (Recommandation 73)

**Vous voulez en savoir davantage? Retrouvez toutes les recommandations de la Commission au Chapitre 10 ou encore tout au long du rapport.**

### 1.5.3 *Lacunes et incertitude*



À maintes reprises, la Commission a entendu les participants réclamer un plus vaste socle informationnel pour bien comprendre les conditions environnementales et communautaires de la région. D'autre part, afin de combler ces lacunes et ainsi mieux saisir les éventuelles retombées et les effets négatifs liés à la possible exploitation gazière et pétrolière dans la baie de Baffin et le détroit de Davis, Il devient urgent de colliger les connaissances inuites disponibles et d'autres recherches scientifiques fondamentales. Devant les importantes lacunes dans la connaissance actuelle du milieu marin de la région et les possibles incidences liées à l'exploitation gazière et pétrolière, la CNER a appliqué une version très protectrice du principe de précaution lors de l'élaboration de ses recommandations. Conséquences pour l'ÉES? Ayant jugé que les informations disponibles étaient insuffisantes pour prouver que les opérations gazières et pétrolières n'endommageraient pas le milieu marin, la Commission a pêché par excès de prudence et a recommandé de maintenir le moratoire jusqu'à ce que ces fossés informationnels soient comblés.

La CNER a également appris que les compagnies pétrolières et gazières ne débordaient pas d'intérêt pour une actuelle mise en valeur des ressources dans la région. Il devient alors difficile de déterminer à quel moment ces possibles opérations pétrolières seraient envisageables et de savoir si, à l'avenir, les compagnies seraient même intéressées à les poursuivre dans la région. Il

semblerait, à l'heure actuelle, que si le moratoire était levé, ces activités n'auraient pas lieu avant 30 à 35 ans au moins. Les collectivités ont également déclaré que l'actuel fossé informationnel accolé au milieu marin dans la baie de Baffin et le détroit de Davis, limite la planification marine dans la région. Étant donné l'importance de ce milieu pour toutes les collectivités de la région, la Commission a recommandé que ces lacunes en documentation de base soient comblées et ce, que les opérations pétrolières et gazières soient ou non autorisées.

The participants in the SEA identified several specific information gaps:

- peu de données sur l'actuel milieu extracôtier (documentation de base);
- renseignements limités sur les effets potentiels des opérations industrielles typiques, liées à l'exploitation gazière et pétrolière, sur les poissons, les oiseaux aquatiques et les mammifères marins de la zone extracôtière; par exemple, il n'existe que peu d'informations quant aux effets des levés sismiques sur certaines espèces, comme le narval;
- incertitude quant aux possibles répercussions environnementales des projets et opérations passés, présents et futurs, - comme la navigation maritime accrue pour les projets miniers de la région-, à combiner avec les répercussions des futures opérations pétrolières sur le milieu marin (effets cumulatifs), comme les répercussions sur les pêches de l'Arctique; et
- manque de clarté quant à la conformité de l'exploitation pétrolière régionale aux engagements internationaux de réduction des gaz à effet de serre, - engagements pris par le gouvernement fédéral avec l'Accord de Paris.

Insuffisance également de données pour déterminer si une future exploitation gazière et pétrolière dans la région générerait d'importantes et durables retombées économiques pour les Nunavummiut en général et les dix (10) collectivités concernées en particulier. De nombreuses communautés craignent que les retombées de ces types d'opérations extracôtières, autonomes et hautement spécialisées, soient en fait limitées en termes d'emplois, de possibilités de sous-traitance ou de redevances. À maintes et maintes reprises, la Commission a entendu dire que l'absence d'éventuelles retombées économiques ne pèserait pas plus que les possibles répercussions négatives d'une telle exploitation sur un milieu marin extrêmement précieux et capital pour le bien-être des populations locales. Et pour intensifier l'incertitude relative aux retombées économiques, la Commission a également entendu parler du manque actuel d'intérêt pour une mise en valeur des ressources gazières et pétrolières extracôtières dans la région. D'autres gisements existent au Canada (notamment à Terre-Neuve), plus connus, plus accessibles et plus économiques. S'ajoute à cela la réticence de l'économie mondiale vis-à-vis des combustibles fossiles. Ce qui crée une énorme incertitude quant à la survenance d'une éventuelle exploitation gazière et pétrolière dans la région.

La Commission a également cerné plusieurs secteurs qui, lors d'une future ÉES ou de toute évaluation spécifique à un projet de mise en valeur des ressources gazières et pétrolières dans la région devront faire l'objet de recherche et d'informations supplémentaires.

Principales recommandations de la Commission pour régler le problème **des lacunes et incertitude**:

- Entreprendre des recherches, y compris recueillir et examiner les données de l’Inuit Qaujimagatuqangit et de l’Inuit Qaujimaningit, pour dresser le portrait des conditions environnementales et socioéconomiques prévalant dans la région (soit établir une base de références. Chercher à mieux comprendre, et donc viser plus particulièrement, les types de poissons de mer, les oiseaux aquatiques et les mammifères marins dans la région, les conditions glaciaires et climatiques, l’environnement humain, notamment les récoltes, le bien-être, la main d’œuvre et l’emploi ainsi que les possibles retombées et redevances. (Recommandations 19, 25, 27, 28, 30, 34, 35, 36, 38, 41)
- À partir des études de référence ci-dessus, recommandées pour bien saisir le milieu environnant, entreprendre des recherches afin d’évaluer la potentialité d’impact de l’exploitation gazière et pétrolière sur l’environnement physique, biologique et humain de la région. Et plus particulièrement, déterminer comment les éléments suivants pourraient modifier le milieu marin de la région, notamment leurs effets sur les poissons, les oiseaux aquatiques et les mammifères marins et/ou sur la culture, le patrimoine et les droits des Inuits. (Recommandations 33, 45, 53, 54, 56, 57 et 58):
  - bruit (notamment lors de l’exploration sismique),
  - déversements et autres rejets de contaminants
  - effets cumulatifs; et
  - changement climatique
- Instaurer des mesures visant à prévenir ou à atténuer les répercussions (atténuation) et en évaluer l’efficacité. (Recommandations 61 et 62)
- \* Actualiser la modélisation, la cartographie et les prévisions des répercussions (74 et 75)

**Vous voulez en savoir davantage? Retrouvez toutes les recommandations de la Commission au Chapitre 10 ou encore tout au long du rapport.**

#### 1.5.4 *Planification maritime*





Il n'existe à l'heure actuelle aucun mécanisme directionnel ni centralisé pour effectuer une planification holistique dans le milieu marin extracôtier ou près des côtes. Les exigences de planification du Nunavut, gérées par la Commission d'aménagement du Nunavut sur tout le territoire, ne s'appliquent pas dans la majeure partie de la baie de Baffin et du détroit de Davis. Or, une planification maritime coordonnée pourrait être un moteur important pour les travaux de recherche et de collecte d'informations recommandés par la Commission. Ce type de coordination et de planification pourrait permettre de conjuguer les recherches et les informations connexes et veiller à ce qu'elles soient accessibles aux collectivités.

La Commission reconnaît le besoin d'entreprendre, dans la région, une planification maritime holistique et directionnelle afin de :

- fixer les priorités de recherche;
- identifier les aires marines de conservation;
- encourager l'élaboration d'ententes et de plans nationaux, internationaux et transfrontaliers;
- entreprendre d'autres consultations sur les questions maritimes, recueillir et échanger des connaissances Inuit Qaujimaqatuqangit et Inuit Qaujimaningit auprès des gardiens du savoir et les collectivités; et
- identifier les besoins d'infrastructure marine.

Bien qu'il soit reconnu que de par leurs mandats et leurs initiatives, de nombreux ministères et organismes gouvernementaux peuvent s'attaquer à certaines composantes du travail requis, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la coordination et adopter une approche plus holistique en ce qui a trait à la planification maritime pour la région.

Principales recommandations de la Commission visant la **planification maritime**:

- S'assurer que le gouvernement du Nunavut, les organisations inuites, les utilisateurs des ressources marines (notamment les pêcheurs traditionnels et commerciaux), les collectivités de la zone visée et les groupes transfrontaliers concernés soient inclus dans la planification des interventions d'urgence ainsi que dans les travaux de planification maritime plus générale, dont les incidences impacteront les eaux extracôtières canadiennes de la baie de Baffin et le détroit de Davis. (Recommandations 4, 5, 29, 31 et 51)
- Encourager la production d'une "trousse" de documents en vue d'aider les membres de la communauté participant à des recherches, à des procédures de réglementation et de la planification maritime dans la région (Recommandation 8)
- Instaurer des marges de recul ou autres restrictions d'activités sur l'espace situé entre les ouvrages, l'infrastructure et les autres composantes de l'exploitation gazière et pétrolière et :
- les espèces sauvages (y compris les poissons de mer, les oiseaux aquatiques et les mammifères marins);

- les zones fragiles et les zones préoccupantes et d'importance (notamment les rivages, les zones de dislocation et les polynies); et
- les zones où s'effectuent, ou sont censées s'effectuer, les exploitations commerciales, etc... (Recommandations 37, 56, 71, 76 et 77)
- Développer des mécanismes pour permettre aux collectivités de participer activement aux programmes d'atténuation des répercussions et de surveillance du milieu marin, y compris identifier les changements dans la qualité de la nourriture traditionnelle de la région. (Recommandations 17, 61, 64 et 66)

**Vous voulez en savoir davantage? Retrouvez toutes les recommandations de la Commission au Chapitre 10 ou encore tout au long du rapport.**

### 1.5.5 Solutions de rechange



Pendant l'ÉES, la CNER s'est aperçue qu'il existait trois (3) types de solutions de rechange à examiner :

1. La région offre-t-elle d'autres possibilités de développement économique comme l'exploitation (récoltes) commerciale, le tourisme, l'industrie minière, etc... qui pourraient servir d'alternatives à l'exploitation gazière et pétrolière?
2. Existe-t-il d'autres méthodes (alternatives) de mise en valeur des ressources gazières et pétrolières extracôtières qui pourraient atténuer ou limiter les répercussions éventuelles et maximiser les possibles retombées? Ce qui inclut d'utiliser d'autres sources d'énergie ou de carburant pour alimenter les installations de production, les navires d'exploration ou accroître les retombées pour les collectivités en utilisant une infrastructure côtière comme les pipelines, etc....
3. Peut-on envisager des solutions plus durables (par ex., soleil, marée, éoliennes, géothermie) pour remplacer la production d'énergie à partir de carburants fossiles?

La Commission a constaté que l'examen approfondi qu'elle pourrait effectuer de chacune de ces alternatives dépassait la portée de l'ÉES. En revanche, en élaborant ses recommandations, elle a tenu compte des renseignements fournis par plusieurs intervenants et collectivités concernant les autres possibilités de développement économique. Selon ces informations, la croissance des pêcheries et du tourisme dans l'Arctique pourrait engendrer davantage de retombées économiques durables pour la région. Ces types d'exploitation pourraient mieux traduire les priorités des Inuits et des résidents des dix collectivités concernées ainsi que les engagements du gouvernement du

Canada en matière de changement climatique que ne le feraient des opérations gazières et pétrolières.

Lors des rencontres, d'autres techniques moins énergivores ont été suggérées pour exploiter les ressources gazières et pétrolières dans la région (par exemple, l'énergie solaire ou marémotrice ou éolienne). Ont également été suggérées des techniques qui, basées sur une infrastructure terrestre (comme les pipelines, les usines de traitement), seraient susceptibles d'offrir de plus grandes retombées aux collectivités avoisinantes. Plusieurs ont proposé d'analyser sérieusement la demande mondiale pour des solutions plus durables que les carburants fossiles avant de penser à lever le moratoire. Par conséquent, la Commission recommande que ces trois types d'alternatives soient approfondis dans toute future ÉES ou toute évaluation relative à un projet.

Principales recommandations de la Commission visant les solutions de rechange:

- \* Analyser les risques et retombées d'autres possibilités de développement économique (solution de rechange) pour la zone visée; (Recommandations 27 et 52)
- Analyser les risques et avantages de l'exploitation d'autres sources d'énergie pouvant assumer la consommation énergétique interne du Nunavut; (Recommandation 52)
- Entreprendre des évaluations environnementales stratégiques des opérations gazières et pétrolières envisageables dans des zones de gisements connus (comme le bassin Saglek et le bassin Sverdrup). (Recommandation 59)

**Vous voulez en savoir davantage? Retrouvez toutes les recommandations de la Commission au Chapitre 10 ou encore tout au long du rapport.**

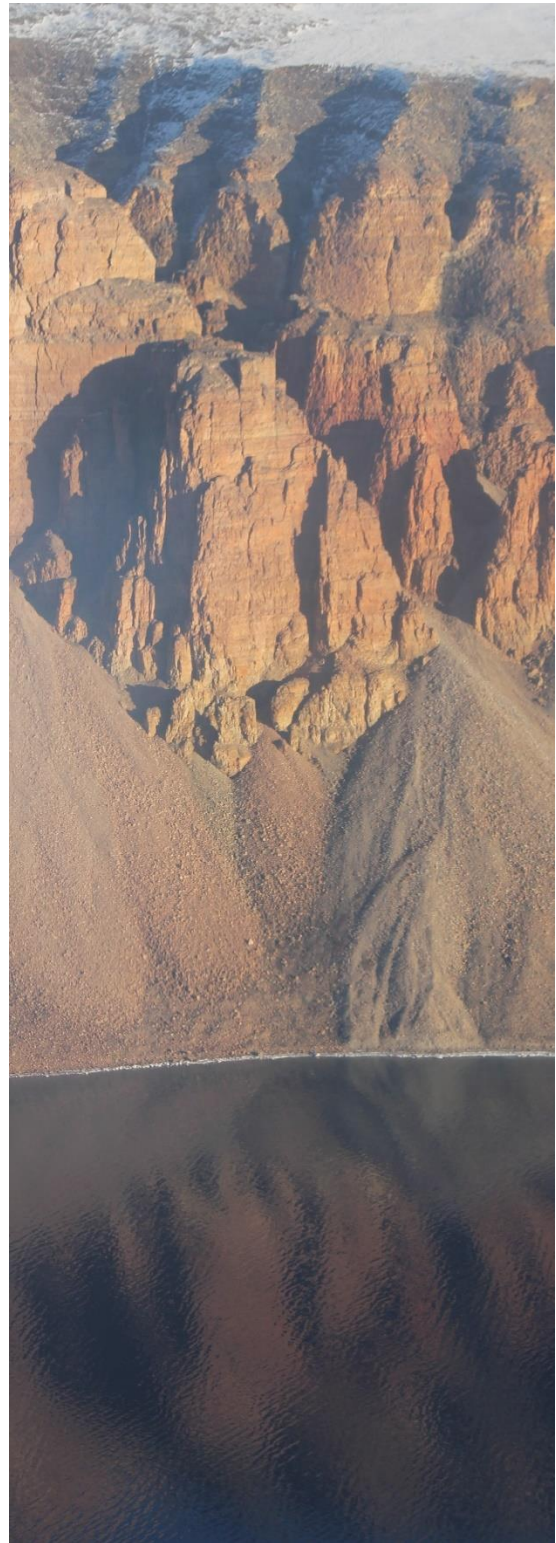
## 1.6. RECOMMANDATIONS DE LA CNER

Tout au long de ce rapport final, la Commission a formulé des recommandations détaillées visant à répondre aux observations, préoccupations et recommandations des participants au processus de l'ÉES. Ces recommandations sont intégrées dans les différents chapitres mais, pour plus de commodité, elles sont regroupées au chapitre 10, en tableaux récapitulatifs répartis en sept catégories, à savoir :

1. Consultation, Coordination et mobilisation de la population
2. Processus et régimes de réglementation, plans de redevances et retombées
3. Recherches de base
4. Évaluation des répercussions écosystémiques et socioéconomiques
5. Atténuation des répercussions
6. Surveillance
7. Modélisation, cartographie et prévisions des répercussions

Dans chacun de ces tableaux de la page 10, la Commission a prescrit une période de mise en vigueur (implantation) de ces recommandations et ce, en se basant sur les quatre échéances suivantes:

- recommandations à traiter nonobstant le statut de l'actuel moratoire;
- recommandations à traiter avant la levée du moratoire;
- recommandations à traiter après la levée du moratoire; et
- recommandations à traiter lors d'évaluations spécifiques à des projets d'exploitation gazière et pétrolière.



## 1.7. CONCLUSION

La publication de ce rapport final de l'ÉES est une étape importante alors que s'achève le rôle de la Commission. En effet, à l'automne 2019, elle conclura ses travaux en retournant présenter ses constatations et recommandations dans les dix (10) collectivités concernées de la zone visée. La CNER est fière d'avoir fait progresser la cueillette et le partage des données de l'Inuit Qaujimajatuqangit et de l'Inuit Qaujimaningit, tout au long d'une ÉES unique en son genre et entièrement nunavutoise et ce, de concert avec la Qikiqtani Inuit Association et les autres membres du Groupe de travail. La Commission appliquera les leçons apprises à ses futures évaluations et espère qu'il en sera de même pour tous les participants assumant des rôles de réglementation dans la région.

Comme le prouve le vaste échantillon des documents affichés<sup>3</sup> pendant l'ÉES sur le registre public de la CNER, tous les participants ont travaillé sans relâche pour que la Commission obtienne autant de données que possible sur la région en général et sur la potentielle exploitation gazière et pétrolière en particulier. La Commission les remercie tous de leurs contributions qui ont nourri l'ÉES pour la rendre aussi rigoureuse et complète que possible.

Toutefois, comme l'indiquent le nombre et l'ampleur des recommandations de la Commission, de nombreuses zones grises persistent en matière d'informations sur la région. Il reste énormément à faire pour combler les lacunes, optimiser la préparation et veiller à ce que les voix des gardiens des droits et des connaissances inuits et des Nunavummiut en général, soient clairement et constamment entendues. Certes, ces recommandations peuvent sembler énormes, difficiles ou complexes; mais la Commission est convaincue que si les parties prenantes qui ont tant contribué à l'ÉES maintiennent une collaboration inclusive et ciblée, l'ÉES pourra paver la voie aux futures priorités, aux processus et aux importants travaux à venir.



---

<sup>3</sup> Tous les documents reçus dans le cadre de l'ÉES sont affichés sur le registre public de la CNER, [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca), no. de dossier 17SN034

